

## COMPTE-RENDU

SEANCE DU 4 OCTOBRE 2022

18H30

Excusés : Natacha Audebert pouvoir à Isabelle Terminet, Maxime Dauvel pouvoir à Christelle Varache, Nathalie Prulho, Patrick Ravaudet et Éric Rodriguez.

### **Bail mise à disposition terrain antenne Orange**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la société Totem, spécialisée dans l'hébergement d'équipements techniques, a sollicité la commune pour l'implantation d'une antenne relais Orange sur une parcelle jouxtant l'atelier communal. Le bail serait consenti pour 12 ans, le loyer annuel proposé était de 1 000€. Philippe Charpentron a négocié et a obtenu un loyer annuel de 1 500€.

### **Achat terrains**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le souhait de la société Dumas Léchelle TP de s'installer à la zone artisanale de Fontainebleau et d'y construire des bureaux et un atelier.

La commune lui a proposé des parcelles lui appartenant, pour une surface totale de 10 000m<sup>2</sup>. Ces parcelles étaient initialement prévues pour la CUMA de Sigogne dans le but d'y implanter la plateforme de traitement phytosanitaire et d'effluents viti-vinicoles.

La commune pourrait alors proposer à la CUMA de Sigogne de s'installer sur d'autres parcelles voisines pour une superficie de 10 000m<sup>2</sup>, le propriétaire de ces parcelles, Pascal Faurie, ayant donné son accord pour les vendre à la commune. Monsieur Faurie est vendeur à hauteur de 4,50€ le m<sup>2</sup>. L'agglo a répondu favorablement à notre demande de passer les parcelles où pourrait s'installer la société Dumas Léchelle de Uxv à Ux dans le futur PLUi.

### **Lotissement les Brossettes**

La superficie est de 2ha, comme autorisée dans le futur PLUi, pour 25 lots.

Nous échangerons le terrain à droite de la maison de M. et Mme Guimateaud, appartenant à la commune, contre le terrain en prolongement de leur habitation. Nous solliciterons le cabinet Hétéria pour le bornage et Maître Cénédèse-Guillot pour la rédaction des actes.

### **M57 et amortissements**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que notre collectivité va passer à la comptabilité M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023. L'amortissement ne sera plus linéaire mais au prorata temporis. Nous

pouvons être amenés à verser des subventions d'équipement ou des attributions de compensation ; ces dépenses sont amortissables et il est très difficile de déterminer une date de départ pour l'amortissement. Monsieur Daney nous a transmis une délibération qui propose des durées d'amortissement.

### **Convention aménagement du bourg avec le Département**

Il est nécessaire de signer une convention relative à l'aménagement et à l'entretien d'équipements de voirie sur le domaine public départemental pour les travaux sur la RD 15.

### **Eclairage public**

Monsieur le Maire a RV avec un technicien du SDEG le 5 octobre pour faire le point afin que l'éclairage public puisse enfin fonctionner correctement.

Il est nécessaire de réfléchir à des économies d'énergie. Après échanges, il est décidé de ne laisser allumé toute la nuit que le centre bourg, c'est-à-dire la rue Fontainebleau, la rue Saint-Martin, la rue des Charrons et la rue du Picergent jusqu'au carrefour avec l'allée des tilleuls. L'église sera éteinte entre 22h et 6h.

Concernant les illuminations de Noël, il est décidé de les poser sur une période plus courte, en fonction des disponibilités de location de la nacelle et des agents. On pourrait également envisager d'installer des programmateurs sur les prises guirlandes pour couper l'éclairage la nuit.

### **Infos diverses**

- M. Francis Demonsais, sculpteur domicilié à Rulle a été nommé chevalier des arts et lettres. Une cérémonie de remise de décoration est prévue le 9 décembre à 18h ; l'insigne lui sera remis par François Bonneau.
- L'entrée du chemin du terrier des oliviers (chemin rural n°1) a été déplacée d'une dizaine de mètres. Un géomètre sera sollicité pour déclarer la modification au cadastre.
- Il est prévu de clôturer le parking au carrefour de l'allée des tilleuls et de la rue du Picergent.
- Le repas des aînés est fixé au 11 décembre. En effet, le dernier dimanche de novembre tombe le 27 et l'auberge des Fins Bois de Rouillac n'est pas disponible.
- La cérémonie des vœux est fixée au samedi 7 janvier.